



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

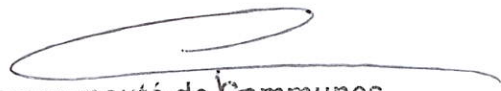
En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 8 : passer les contrats a vec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, dans le cadre du festival Drôles de Rues 2024, une convention de partenariat avec la Commune de Jonzac concernant les conditions financières de la contribution en ressources humaines de la CDCHS.

Fait à Jonzac,

Le 12 SEP. 2024

Le Président
Claude BELOT


Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

pour le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président étant absent,
Le Vice Président :
M. Jacky QUESSON